



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES  
DES SOLIDARITES - IDF**

**N° Spécial**

**20 Août 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DRIETS-IDF du 20 Août 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b>	<b>Page</b>
DRIETS- UD92 N° 2021-056	20.08.2021	ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1 DES HAUTS-DE-SEINE	3
DRIETS- UD92 N° 2021-057	20.08.2021	ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2 DES HAUTS-DE-SEINE	4

**ARRETE N°2021-056 DU 20 août 2021 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES  
DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°1  
DES HAUTS-DE-SEINE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'article R.224-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en  
qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté DDCS N°2020-090 du 15 décembre 2020 portant désignation des membres du  
conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine ;

**Considérant** la délibération n°2 du 1er juillet 2021 du Conseil départemental relative aux  
désignations des représentants et organismes extérieurs ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de familles des pupilles  
de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Marie-Cécile DE BUYER, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Valérie LE BOURGEOIS, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Danielle CHVEDER, médecin en qualité de personnalité qualifiée ;

Madame Murielle BELLUCCINI, psychologue retraitée, en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 2** : Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de  
l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Bernadette CRESCENZO, titulaire, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Geneviève GRANGEAS, suppléante, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Corinne VANDER-CRUYSSSEN, titulaire, membre de l'AMPE ;

Madame Sophie SOUDY-HERICHER, suppléante, membre de l'AMPE

Madame Simone TOURNY, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Madame Marie BATEKA, suppléante, membre de l'ADEPAPE 92.

**Article 3 :** Sont nommées les conseillères départementales désignées par délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2027 :

Madame Alice LE MOAL, conseillère départementale ;

Madame Nathalie PITROU, conseillère départementale.

**Article 4 :** - L'arrêté DDCS n°2020-090 du 15 décembre 2020 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°1 des Hauts-de-Seine est abrogé.

**Article 5 :** - Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de DRIEETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 20 août 2021

P/Le Préfet des Hauts-de-Seine  
La Préfète  
Déléguée à l'égalité des chances

Signé

**Anne CLERC**

**ARRETE N°2021-057 DU 20 août 2021 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES  
DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2  
DES HAUTS-DE-SEINE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** l'article R.224-3 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

**VU** l'arrêté DDCS N°2020-080 du 21 septembre 2020 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine ;

**Considérant** la délibération n°2 du 1er juillet 2021 du Conseil départemental relative aux désignations des représentants et organismes extérieurs ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Nathalie VAISSIERE-LAURICHESSE, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Madame Cécile SANDEVOIR, suppléante, membre de l'ADEPAPE 92 ;

Madame Bahia ATMANE, titulaire, membre de l'ANAMAAF ;

Madame Fatma BALLAIFA, suppléante, membre de l'ANAMAAF ;

Madame Chantal DURIEZ-COURTOIS, titulaire, membre de l'association EFA 92 ;

Madame Sylvie JACOVIDIS, suppléante, membre de l'association EFA 92.

**Article 2** : Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°1 des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Véronique THENISSEN, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Anne MEDEVIELLE, médecin en qualité de personnalité qualifiée ;

Monsieur Michel GROSSEUVRES, directeur général de l'association Saint-Raphaël, en qualité de personnalité qualifiée.

**Article 3** : Sont nommées les conseillères départementales désignées par délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2027 :

Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale ;

Madame Armelle TILLY, conseillère départementale.

**Article 4** : L'arrêté DDCS n°2020-080 du 21 septembre 2020 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°2 des Hauts-de-Seine est abrogé.

**Article 5 :** - Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice de l'unité départementale de DRIEETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 20 août 2021

P/Le Préfet des Hauts-de-Seine  
La Préfète  
Déléguée à l'égalité des chances

Signé

**Anne CLERC**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>